RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n°VOI213EEB130323
portant déclaration d'alignement

ROUTE DE LA THIBAUDIERE

Le Maire d'Essarts en Bocage,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112.1 et suivants et R. 121.1 et suivants
Vu les articles L. 126.1 et R. 126.1 du Code de l'urbanisme
Vu la demande en date du 03/03/2023 par laquelle GEOUEST demeurant 26 rue Jacques Yves Cousteau BP50352 85000 LA ROCHE SUR YON Cedex pour le compte de Monsieur et Madame THOMAS Maximin demeurant 39 rue Dominique Levert 85000 LA ROCHE SUR YON demande l'alignement de la propriété sise 16 la Thibaudière, cadastrée section YW n°130 et YW n°254, située en limite du domaine public 16 ROUTE DE LA THIBAUDIERE
Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales
Vu l'intervention en date du 29 novembre 2022 du Cabinet Geouest, en l'absence du représentant de la mairie déléguée des Essarts
Considérant que l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines
Considérant que l'alignement est fixé soit par un plan d'alignement soit par un arrêté individuel
Considérant qu'en l'absence de plan d'alignement, l'alignement individuel qui constate les limites de la voie publique, telles qu'elles existent dans les faits, au droit de la propriété riveraine, est délivré par le gestionnaire du domaine public routier au propriétaire riverain qui en fait la demande

ARRÊTE

Article 1 - Alignement : L'alignement du domaine public routier 16 ROUTE DE LA THIBAUDIERE est défini conformément à l'annexe jointe.
L'alignement des points L et K sont conformes au croquis, annexé au présent arrêté, matérialisant la limite de fait du domaine public, suite au bornage réalisé sur le terrain en date du 29 novembre 2022.

Article 2 - Objet de la déclaration : Le présent arrêté a uniquement pour but de déclarer les limites du domaine public routier, et ne vaut pas titre de propriété pour les parcelles privées adjacentes.
Il demeure valable tant que les circonstances sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 - Validité : Le présent arrêté est valable pendant un an à compter de la date de signature, sauf en cas de modification des lieux rendant obligatoirement nécessaire une nouvelle demande d'alignement.

Fait à Essarts en Bocage, le 13/03/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage

Freddy RIFFAUD

DIFFUSION :
GEOUEST

ANNEXE :
Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune des Essarts-en-Bocage

Les Essarts - Route de la Thibaudière

Propriété de Monsieur THOMAS Maximin

PLAN D'ALIGNEMENT

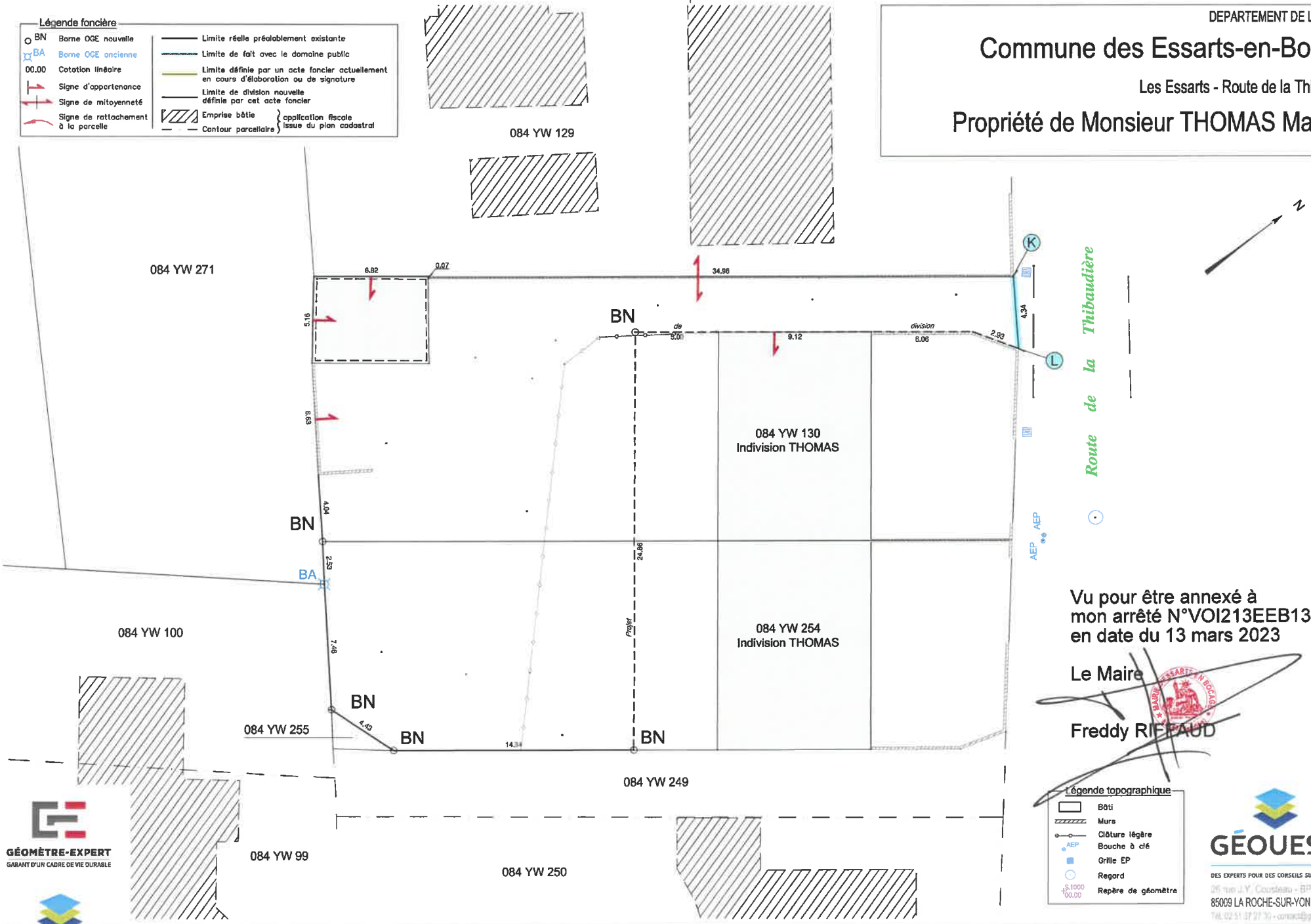

Vu pour être annexé à
mon arrêté N°VOI213EEB130323
en date du 13 mars 2023

Le Maire

Freddy RIFFAUD

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

www.geouest.fr

Mire de contrôle de l'échelle du plan : 0 5m 10m 15m 20m

DOSSIER FB22261	Référence AUTOCAD	Planimétrie RGF93-CC47	DATE 12/2022
Dessinateur BB	Référence PLAN	Nivellement	ECHELLE 1/200